

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des propositions reçues pour la location de ce logement et propose de retenir le dossier de la candidate qui a fourni tous les renseignements demandés.

L'exposé du Maire entendu, après examen du dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition du Maire et décide de louer ce logement à compter du 1^{er} novembre 2025 pour un loyer mensuel de 671.17 € et 120.00 € de provision de charges locatives mensuelles.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le bail de cette location.

Baux ruraux - Locations provisoires 2025

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance de l'arrêté des fermages 25-2025-09-05-00001 du 05/09/2025, fixe le montant des locations provisoires 20252 comme suit :

- GAEC DE ROCHE	84.44 €
- Sébastien ROLET	248.97 €
- Jean-Paul ROLET	26.73 €
- Jean PERNET	271.86 €

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le bail de cette location.

Location banderoles gymnase 2025

Le Maire expose au Conseil municipal les tarifs de location des publicités dans le gymnase :

ARBEL	200 €
Fleurs du VAL D'AMOUR	200 €
Bi 1	200 €
SCOP LOMBARD	300 €
AUTO CONTRÔLE 25	300 €
NEGOCIS Daniel DIJOUX	300 €
ATELIER BOIS	300 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve ces tarifs de locations et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces locations.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le bail de cette location.

Affaires diverses

- Le Maire rappelle au Conseil que la période d'enquête publique pour le PLU est ouverte.
- Le Maire informe que « Les Petites Cités de Caractère » proposent une subvention pour la mise à jour du plan cavalier.